

LETTRE DE FONTANEL AU BUREAU POLITIQUE

15 Mars 1955

Depuis plusieurs mois déjà l'aggravation de mon état de santé m'éloigne de toute activité militante - cet état de choses va se prolonger pendant une durée qu'il est impossible de déterminer présentement - j'en ai d'ailleurs avisé le camarade BLOCH à la fin du mois de Novembre 1954. En outre, depuis plus d'une année je ne joue plus aucun rôle dans la rédaction et l'orientation politique de " LA VERITE " pour des raisons qu'il est inutile de rappeler ici.

Dans ces conditions je juge parfaitement anormal de conserver la qualité de gérant d'un journal qui exprime une orientation "politique" avec laquelle mon désaccord n'a fait que s'accroître depuis le 9ème Congrès du Parti.

Cette situation me paraît d'autant plus anormale que votre fraction, violant les règles les plus élémentaires du centralisme démocratique bolchevique, a refusé à la minorité la participation que celle-ci réclamait - et qui lui revenait - au sein du Bureau Politique.

Non content de cette violation fondamentale et de cette monopolisation abusive et fractionnelle de la direction du Parti, vous déniez systématiquement à notre tendance le droit d'expression qui, dans une organisation bolchevique, est garanti aux tendances.

Votre attitude bureaucratique a trouvé une nouvelle et grave occasion de se manifester depuis l'ouverture d'une information contre notre Parti.

Sans consulter ni informer la minorité vous avez adopté dans cette affaire des positions dangereuses, incohérentes et irresponsables qui offrent au juge d'instruction et à la police la possibilité de frapper selon leurs besoins.

Je me sens d'autant plus en droit de dénoncer votre façon d'agir que je suis en qualité de gérant du journal - considéré légalement à ce titre comme responsable de la publication - le seul inculpé certain -

Malgré ma position particulière vous n'avez, en aucune façon et à aucun moment jugé bon ni de me consulter ni de m'informer des décisions et de la ligne de conduite adoptées par votre fraction face à la répression bourgeoise. Daniel RENARD a d'ailleurs affirmé le 14 Mars 1955, avec une désinvolture cynique, au cours d'une entrevue que la direction de notre tendance a eue avec lui, que je n'avais pas à être informé des décisions de votre fraction.

De toutes les façons vous avez rompu le Front Unique indispensable dans une telle situation, laissant ainsi l'initiative à la justice bourgeoise.

Aucun de vous ne doit ignorer pourtant qu'une incarcération aurait pour moi, à cause de mon état de santé, les conséquences les plus graves.